Abbé Ferrin, vingt ans de travaux forcés (Cour d'assises de la Côte-d'Or).

Frère Toulouse, en religion frère Sébianus, directeur de l'école de Bagnoles, dix ans de travaux forcés (Cour d'assises du Gard).

Frère Elisée Jacob, instituteur, vingt ans de travaux forcés (Cour d'assises du Gers).

Frère Garnier, en religion frère Albin Bernard, instituteur, vingt ans de travaux forcés (Cour d'assises d'Indre-et-Loire).

Frère Guyet, en religion frère Fibrien, instituteur, vingt ans de travaux forcés (Cour d'assises du Morbihan).

Depuis, les petits frères n'ont pas chaumé.

Faisant suite au scandale du frère Flamidien de Lille qui, après avoir souillé le petit Fauvreau l'a étranglé, nous avons eu le scandale de Trouville, (France). Le frère LaCroix, (quel nom) ! qui est sous les verroux, heureusement, est accusé d'avoir commis plus " de 200 attentats à la pudeur sur des filles et des garçons de huit à dix ans."

A peine ce scandale est-il connu, qu'un troisième éclate à Lyon, (France). C'est un frère de l'école congréganiste qui se livrait sur les enfants confiés à ses soins aux actes orduriers dont ses congénères ont le monopole presque exclusif. Le coupable est en fuite. Le supérieur du couvent, comme c'est l'habitude, a aidé le misérable à échapper à la justice. La chose est d'autant plus facile que les frères n'ont pas d'état civil. Un jour ils habitent Paris sous un nom et le lendemain ils sont à Marseille sous un autre nom. Lorsque la police ne parvient pas à les saisir sur le fait, presque toujours ils échappent à la justice.

Le fait suivant est bien éloquent :

En mars 1870, la Cour d'assises de la Haute-Garonne jugeait un nommé Auguste Bavery, en religion frère Séraphin. Ce scélérat, qui était directeur de l'Orphelinat agricole de Notre-Dame-des-Rochers, près de Luchon, s'était créé un sérail de mignons avec tous les jeunes gens à lui confiés. En souillant les enfants, il leur inoculait une maladie affreuse dont il était infecté.

Or, ce pédéraste en soutane avait été condamné déjà sous trois pseudonymes et en trois endroits différents : à un mois de prison sous le nom de frère Gonzalès, à trois mois sous le nom de frère Aurélius et à trois ans, sous le nom de frère Oppède.

Après avoir subi cette dernière peine, il était devenu frère Séraphin, et ses supérieurs, afin de lui éviter de nouvelles mésaventures avec la justice, ne le placèrent, dès lors, que dans les orphelinats.

Là, les victimes n'ayant pas de parents pour transmettre leurs plaintes, frère Séraphin, ex-Oppède, ex-Aurélius, ex-Gonzalès, pouvait sodomiser à son aise. Il demeura quinze ans préfet des études à l'Orphelinat de la Madeleine, à Marseille. Que se passa-t-il dans cet établissement ? Mais, à Notre-Dame-des-Rochers, les exploits du frère